



Déduction fiscale suite achat immobilier étranger

Par **13aurore**, le **26/08/2014 à 08:29**

Bonjour,nous venons d'acheter une maison au Québec.On nous dit que l'on peut avoir une déduction fiscale sur cet achat et une réduction de nos impôts réguliers sur nos salaires et pensions si nous habitons 6 mois là-bas...Pouvez-vous me dire si cela est exact et si oui,que doit-on faire?
Merci pour votre aide.Cordialement

Par **alterego**, le **26/08/2014 à 10:08**

Bonjour,
Merci de préciser
- si votre foyer familial en France,
- si vous séjournez plus de six mois en France,
- si vous exercez votre activité professionnelle en France,
- si vous avez en France le centre de vos activités économiques.
Cordialement

Par **13aurore**, le **27/08/2014 à 07:51**

Bonjour,je réponds aux questions:
Foyer familial en France
Séjour en France égal à 6 mois,pas plus.
Retraitée depuis 2001 et mon mari en 2016(emploi en France)
Activités économiques?nous sommes et avons été des fonctionnaires.Nous avons un compte bancaire en France et un au Québec pour faciliter le paiement des taxes.
Voilà,j'espère vous avoir donné les réponses attendues.Cordialement